



## **POLITIQUE DONS ET COMMANDITES**

Partager nos valeurs coopératives pour

**DONNER VIE  
À VOS RÊVES!**



**Desjardins**  
Caisse populaire Châteauguay

Conjuguer avoirs et êtres

# POLITIQUE DONS ET COMMANDITES

## Partager nos valeurs coopératives pour **DONNER VIE À VOS RÊVES!**

La Caisse populaire Châteauguay s'est donnée comme vision : « Reconnue à titre de citoyenne corporative modèle, la Caisse populaire Châteauguay vise à devenir incontestablement la première institution financière de la région, tant au niveau de son service à ses membres qu'en matière de services conseils financiers. ». Grâce à son programme de dons et commandites, la Caisse met sa force humaine et financière au service des gens. C'est une façon, pour nous, de «conjuguer avoirs et êtres», de soutenir concrètement les organismes du milieu et de participer ainsi au développement et au mieux-être de notre communauté.

### DÉFINITIONS

#### **Don**

Une demande d'aide sous forme financière, matérielle ou de service provenant d'une association, d'un groupe, d'une institution ou d'un organisme.

La reconnaissance publique n'est pas nécessaire lors d'une demande de dons. Toutefois, selon le montant accordé, la Caisse souhaitera médiatiser le don dans le journal local et/ou l'Écho de la Caisse populaire Châteauguay.

#### **Commandite**

Une somme d'argent accordée à une association, un groupe, une institution ou un organisme afin de permettre la réalisation d'un partenariat, pour une activité ou un événement en échange d'un bénéfice institutionnel à valeur ajoutée favorisant le développement des affaires. Ce partenariat vise en contrepartie une visibilité auprès des membres de la Caisse et de la population. La commandite est un moyen de communication qui fait appel à la publicité.

### ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

La gestion des dons et commandites fait partie des moyens qui sont à la disposition de la Caisse populaire Châteauguay pour réaliser sa mission. À ce titre, les commandites et les dons doivent servir à des fins d'information et d'éducation, au développement des affaires et au mieux-être des communautés que la Caisse dessert.

Avec leur effet de levier, les commandites et les dons favorisent également le développement économique des régions en soutenant les partenaires et organismes du milieu, en complément à l'investissement et au financement accordés par les composantes du Mouvement Desjardins.

Les organismes soutenus doivent mener des activités à caractère coopératif, économique, culturel, éducatif, humanitaire, social, sportif ou environnemental.

### DURÉE DES ENGAGEMENTS

La durée des ententes pour les commandites et les dons doit normalement se limiter à une période maximale de cinq ans et une convention signée en détermine la période et les conditions.

*Suite*

# POLITIQUE DONS ET COMMANDITES

## CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

Le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- Être membre de la Caisse populaire Châteauguay ou œuvrer sur le territoire de la Caisse, c'est-à-dire Châteauguay et Léry.
- Être une personne, une association, une institution ou un organisme reconnu à but non lucratif dans les champs d'activités suivants :
  - le développement économique;
  - les services communautaires;
  - les œuvres humanitaires;
  - la culture;
  - l'éducation;
  - la pastorale;
  - les loisirs et les sports;
  - l'environnement.
- Démontrer que le support demandé est en lien avec la mission et les buts du projet présenté.
- Démontrer que les représentants ou les bénéficiaires du projet résident sur le territoire ou encore, que l'événement se déroule à l'intérieur du territoire de la Caisse populaire Châteauguay.
  - Un guide de présentation sera remis au demandeur afin de faciliter sa démarche (Annexe A).
  - Ne seront pas admissibles les voyages étudiants et les demandes individuelles de nature personnelle et privée.
  - Ne seront pas admissibles à l'appui financier de la Caisse, les demandes concernant un seul individu.

## AUTORISATION DES DEMANDES

La direction générale fera l'analyse des demandes de moins de 3 000 \$ qui seront déposées. Quant aux demandes de 3 000 \$ et plus, une recommandation sera soumise aux membres du conseil d'administration pour approbation.

## DATE DE DÉPÔT ET DÉLAI DE TRAITEMENT

Le dépôt du projet devra se faire au plus tard le 45e jour précédent la tenue de l'événement. Le délai de réponse peut varier entre 5 et 30 jours.

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Organisme à but lucratif     Organisme à but non lucratif

Site internet (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mission de l'organisme : \_\_\_\_\_

L'organisme est-il membre de la Caisse populaire Châteauguay?

Oui     Non

Numéro de folio : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

## BUT DE LA DEMANDE

Nature et caractère de l'activité ou de la demande (cochez s'il vous plaît)

Communautaire

Humanitaire

Culturel

Éducatif

Sportif et/ou de loisirs

Environnemental

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

## ÉVÈNEMENT / PROJET

Description de l'événement / du projet : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date de réalisation de l'événement / du projet : \_\_\_\_\_

Territoire couvert par l'événement / le projet : \_\_\_\_\_

Estimation du nombre de personnes de Châteauguay ou de Léry jointes par celui-ci : \_\_\_\_\_

Depuis combien d'années cet événement / ce projet existe-t-il ? \_\_\_\_\_

Service, montant ou bien demandé : \_\_\_\_\_

Comment comptez-vous utiliser les fonds demandés / Pourquoi la Caisse devrait-elle vous accorder la commandite ou le don?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## PLAN DE VISIBILITÉ

Méthodes proposées pour publiciser la contribution de la Caisse : \_\_\_\_\_

Quels sont vos autres partenaires ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

La Caisse a-t-elle déjà été partenaire de l'événement / du projet ?

Oui     Non

En quelle(s) année(s) : \_\_\_\_\_

### **Veillez retourner votre demande à :**

Madame Sylvie Gagnon, Adjointe à la direction générale et responsable des communications

**Caisse populaire Châteauguay**

65, rue Principale, Châteauguay Qc J6K 1E9

Téléphone 450 692-6751, poste 207 Télécopieur 450 692-7329

Courriel : sylvie.c.gagnon@desjardins.com



**Desjardins**  
Caisse populaire Châteauguay

Conjuguer avoirs et êtres